

Département de la  
Charente-Maritime

-----  
Ville de ROYAN  
-----

OBJET :

VIREMENT DE COMPTES

61.019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

-----  
Réunion du 27 Janvier 1961

le vingt sept Janvier mil neuf cent soixante et un à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 21 Janvier 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, ERENUSSEAU, LAMOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND LAMOUCHE, FLAHAUT, ETCHEBER, MASSE, FONTANILLE, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. MENANT par M. BISCAYE  
M. BETOUS, par M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La construction des 5 maisons de La Ratoire, au Petit Parc, avait été primitivement prévue sur les crédits inscrits au B.S. ch. XXXVIII, art. 3 et celui des annexes du Parc de la Mairie en Dommages de Guerre.

Les maisons ont été financées en Dommages de Guerre, il est donc proposé d'imputer la construction des salles de réunions et des garages de la Mairie sur le chapitre XXXVIII, Art. 3

. Le Conseil Municipal

demande que la construction des salles de réunions, garages et annexes de la Mairie soit imputée sur le chap. XXXVIII, art. 3, au lieu du crédit Dommages de guerre, ainsi qu'il avait été primitivement prévu.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre <sup>M.</sup> les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 2 FEVRIER 1961

LE SOUS PREFET

signé: L.VOCHER

POUR COPIE CONFORME

MAIRIE DE ROYAN, le 13 février 1961

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,



M.MATRAS